



## COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION

### Procès-verbal N°6 Réunion du 24 janvier 2019

**Animateur** : M. CARRETO

**Présents** : Mme POLICON, MM. SAINT ALBIN, MAGGI (CD), COUFFIN, LEFEUVRE

**Assistent** : MM. JABRI, GALLONDE (en qualité d'arbitres du District du Val de Marne)

#### La CDPME fait un point sur :

Retour sur la première partie de saison : Reprise et analyse du dernier match classé sensible.

Retour sur la réunion plénière CRPME à la LPIFF en date du 29/11/2018 : La CDPME a été représentée par MM. LEFEUVRE L et CARRETO A. Un compte rendu est fait par M CARRETO A.

Retour concernant la formation organisée au District du Val de Marne : Un compte rendu est fait par M. CARRETO A.

Préparation deuxième partie de saison : Divers axes sont abordés pour déterminer les rencontres à prendre en considération pour cette deuxième partie de saison.

#### La CDPME rappel aux clubs :

##### **Attention !!!**

**Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !**

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

*Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (**Police Nationale, 3 Arbitres et un Délégué**) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.*

##### **ATTENTION !!!**

Une demande de classement en match « sensible » est à adresser au District du Val de Marne de Football  
**15 jours au minimum avant la date du match.**

La CDPME rappelle que les formulaires concernant une demande d'un délégué ou d'arbitre(s) sont disponibles sur le site dans l'onglet « DOCUMENTS ».

Préparation du dispositif à mettre en place pour les finales des coupes du Val de Marne

Une réflexion doit être menée par la CDPME et transmise au comité directeur pour validation et communication aux clubs.

Les questions sont épuisées la séance est levée.

**Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.**